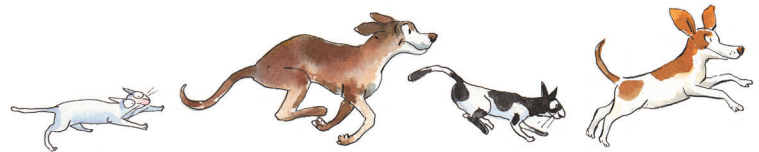


Proposition d'assurance pour chiens et chats



Preneur d'assurance

Madame Monsieur

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Adresse complémentaire:

N° postal et localité:

N° de téléphone:

Adresse e-mail:

Nationalité:

Permis d'établissement:

Animal assuré

Date de naissance Chien Chat Mâle Femelle Pedigree OUI NON

Nom de l'animal

Nom inscrit sur le pedigree

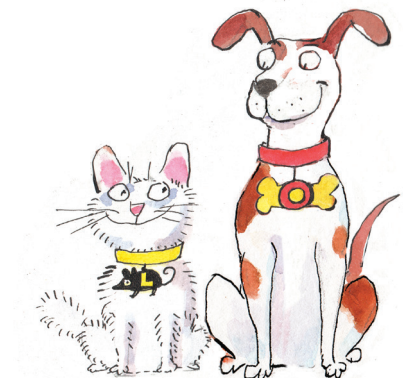
Type de chien Pure race Croisé Race inconnue

Race

Si croisé, 2^e race

N° puce électronique

(si l'animal porte une puce électronique)



Prime mensuelle



CHIEN - maladie et accident

Timbre fédéral en sus.

Couverture	illimitée	jusqu'à CHF 5'000.- par an		
Franchise annuelle (hors quote-part)	CHF 500.-	CHF 500.-	CHF 300.-	CHF 100.-
Classe d'âge				
3 mois à 4 ans	CHF 21.40	CHF 18.60	CHF 30.20	CHF 44.20
5 à 7 ans	CHF 27.60	CHF 22.20	CHF 41.40	CHF 57.80



CHAT - maladie et accident

Timbre fédéral en sus.

Couverture	illimitée	jusqu'à CHF 5'000.- par an		
Franchise annuelle (hors quote-part)	CHF 500.-	CHF 500.-	CHF 300.-	CHF 100.-
Classe d'âge				
3 mois à 4 ans	CHF 10.70	CHF 9.30	CHF 15.10	CHF 22.10
5 à 7 ans	CHF 13.80	CHF 11.10	CHF 20.70	CHF 28.90

Consultez les conditions générales d'assurance sur www.animalia.ch

L'adaptation de la prime à la classe d'âge supérieure s'opère le 1^{er} janvier de l'année où l'animal assuré atteint l'âge de cinq ans, respectivement huit, onze et quatorze ans, sauf si les conditions de l'article C5 chiffre 2 CGA sont remplies. L'assurance peut être conclue **pour des chiens et chats âgés de 3 mois à 7 ans** et être maintenue tout au long de la vie de l'animal.

Si aucune prestation n'a été remboursée, Animalia renonce à adapter la prime d'assurance en fonction de l'âge.

Remboursement des prestations

IBAN CH ou N° de compte postal

Dispositions contractuelles diverses

Mode de paiement Annuel Semestriel Surprime de 2% pour autant que la prime annuelle soit supérieure à CHF 200.- Trimestriel Surprime de 4% pour autant que la prime annuelle soit supérieure à CHF 400.-

Entrée en vigueur de la couverture au plus tôt à la date de signature Edition des CGA

Echéance de la prime: 1^{er} janvier
Durée minimale du contrat: 5 ans

Date Lieu

Signature du proposant

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales d'assurance (www.animalia.ch) et les accepte.

Je déclare avoir répondu en toute sincérité aux questions qui précèdent, afin de valider légalement le contrat Animalia avec la Vaudoise.

Je donne mon accord à la Vaudoise pour le traitement des renseignements fournis dans le cadre de la gestion du contrat, notamment en cas de sinistre. Je l'autorise à les transmettre si nécessaire aux réassureurs ou d'autres assureurs, ainsi qu'à recueillir des renseignements auprès de ces derniers ou de tiers.